



## Messagerie et outils pro désactivés avant entretien de licenciement

-----  
Par MissLouna

Bonjour,

J'ai reçu en main propre une lettre pour un entretien préalable de licenciement pour insuffisance professionnelle avec dispenses de préavis payé. A cause de résultats à + 4 % par rapport à l'an passé au lieu des + 30 % attendu.

Des le lendemain mes accès (e-mail et tous logiciels pro) ont été désactivés.

Est ce légal ?

Je suis convention Syntec cadre en poste depuis 9 mois, quel sera la durée de mon préavis 1 ou 3 mois (je trouve les 2 données sur la toile)

Aussi je n'ai reçu aucune alerte de leurs insatisfactions (plutôt des félicitations mêmes) et leur décision a été soudaine.

Est-ce acceptable ?

Merci de vos éclairages

Cl